

RAPPORT DES VEILLES A LA FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE

du 27 NOVEMBRE au 2 DECEMBRE 2020

par l'équipe des KESHA NIYA

Voici la situation à la frontière entre l'Italie et la France, où des centaines de personnes sont empêchées de traverser la frontière, et sont laissées seules sans soins de base, ni visibilité, accueillies en outre avec la violation de leur droit à la libre circulation, la violence régulière des policiers, et les préjugés des habitants locaux. Tout cela se déroule depuis 5 ans maintenant - ceci est une mise à jour de la situation et de notre travail peu avant Noël 2020, pendant une pandémie de Corona qui ne s'arrête pas devant les personnes vulnérables dans les rues.

Merci de partager !

C'est maintenant officiel : La procédure que la police française a suivie ces dernières années a été déclarée illégale.

Depuis que les flux migratoires passent par l'Italie pour se rendre en France, la police aux frontières met ces personnes dans un algeco, pendant la nuit ou pendant plusieurs heures dans la journée et enfin elles sont renvoyées en Italie avec un "refus d'entrée" (un papier disant simplement que l'entrée est refusée à cette personne).

Le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction française, a décidé le 27 novembre dernier que cette pratique n'est pas conforme aux lois européennes, car la frontière concernée est une frontière intérieure des pays Schengen, et non une frontière extérieure. Depuis ce jour, nous nous attendions à ce que des changements apparaissent dans la manière dont les forces de l'État travaillent et réagissent - ce n'a pas été le cas. Nous avons commencé à rassembler des photos des "refus d'entrée" que les gens ont reçus depuis que le tribunal a statué sur le statut illégal de ces documents. Ils n'ont pas diminué, et les contrôles des personnes en transit non plus. Nous gardons une trace de ce

traitement, de sorte qu'il y aura des preuves pour une action en justice contre la police des frontières française à l'avenir.

S'il y a des suites basées sur cette décision du tribunal, nous vous le ferons savoir.

(<https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2020-11-27/428178>)

Et c'est maintenant officiel aussi, concernant les activités de la police des frontières française dans ce domaine : La négation des droits français et européens dont les personnes devraient bénéficier dans ces "conteneurs" (lieux de détention des personnes détenues au poste de police français à la frontière) a été sanctionnée.

Toute personne qui se présente sur notre lieu de travail à la frontière a été retenue pendant plusieurs heures de jour ou toute la nuit (durée pouvant aller jusqu'à 24 heures, alors qu'elle ne doit pas dépasser 4 heures officiellement). L'accès aux services auxquels elles ont droit est ignoré : nourriture, boissons, soins médicaux, toilettes, traduction, contact avec leur famille et bien d'autres choses encore.

Les conteneurs sont en métal et en pierre, non isolés, et présentent la même température qu'à l'extérieur.

Deux organisations françaises, l'Anafe (soutien juridique) et Médecins du monde (soutien médical), se battent pour être autorisées à entrer dans ces lieux. Jusqu'à présent, cela leur a été refusé. **Aujourd'hui, le 30 novembre, le tribunal administratif de Nice a sanctionné ce refus par la préfecture de Nice.** La préfecture dispose à présent de 30 jours pour réévaluer l'arrêté. Dans le passé, des changements ont été apportés pour empêcher les personnes extérieures d'entrer, comme la déclaration du conteneur comme "espace sûr". Nous espérons que Médecins du Monde et l'Anafé seront autorisés à entrer à l'avenir et à surveiller

la situation à l'intérieur. Nous vous donnerons une mise à jour au début du mois de janvier !

(<http://www.anafe.org/spip.php?article584>)

Ces deux décisions nous ont donné beaucoup plus d'énergie. Il y a maintenant un fondement juridique contre les choses que nous combattons, et cela crée la possibilité de rendre l'injustice, la violation des droits et la violence publiques, et que ce ne soit pas seulement une souffrance anonyme. Bien sûr, la seule chose que nous avons apprise ici est l'énorme fossé entre la théorie et les méthodes pratiques.

En théorie, la décision du Conseil d'État signifierait que notre groupe n'est plus nécessaire et que les gens devraient pouvoir traverser la frontière et avoir un passage plus sûr parce que leurs droits sont respectés. Dans la pratique, ce n'est pas le cas.

Officiellement, la PAF (police aux frontières française) n'est pas autorisée à faire ce qu'elle fait. Elle n'est pas autorisée à retenir les gens pendant plus de 4 heures et est en fait responsable, selon la loi, de donner de la nourriture, de l'eau, de l'aide médicale lorsque les gens la demandent, la possibilité d'avoir une traduction de chaque communication et de tout document qu'elle reçoit, la possibilité de contacter un avocat, la possibilité de contacter leurs proches. Tous ces droits sont violés.

Mais surtout, le droit légal européen de demander l'asile dans un pays où la personne est arrivée est violé pour chaque personne. Les personnes sans papiers (c'est-à-dire un passeport en cours de validité / une autorisation de séjour plus un passeport du pays d'origine) ont le droit d'être informées de ce qui leur arrive, des raisons d'un contrôle de police et de déclarer qu'elles veulent demander l'asile en France.

Ensuite, la police doit suivre une procédure pour contacter un bureau d'asile et fixer un rendez-vous ou un entretien sur Skype pour la personne afin qu'elle puisse déclarer sa demande d'asile.

Ils ont bien d'autres droits que d'être détenus pendant 10 à 30 heures dans un conteneur vide avec un sol en pierre.

"Ils nous traitent comme des animaux" : Nous ne pouvons pas compter le nombre de fois où nous avons entendu cette phrase.

Qui explique les lois européennes et françaises à la police et aux autorités françaises ?

Nous continuons notre travail en sachant que la situation humanitaire doit changer lentement, même si ce n'est que la théorie qui commence dans ce cas précis. S'il s'agit d'une injustice, il faut au moins la qualifier d'injustice. Nous resterons vigilants la prochaine fois sur la manière dont nous pouvons soutenir les actions qui suivront, comme le maintien des refus d'entrée distribués aux personnes et la poursuite de la collecte de témoignages de ce qui se passe dans les "conteneurs" du commissariat français.

Plus bas dans cet article, vous trouverez des rapports détaillés sur les incidents violents de ces semaines.

En général, nous avons vu beaucoup de nouveaux arrivants en provenance d'autres endroits en Italie. La distribution de nourriture en soirée à Vintimille, qui est assurée par d'autres groupes que le nôtre une fois par semaine, a vu entre 200 et 260 personnes ! C'est le nombre le plus élevé qui ait été compté cette année et, de même, un nombre élevé sur notre lieu de travail à la frontière.

Beaucoup d'yeux sont tournés vers Vintimille en ce moment. Pour la première fois depuis 2016, tous ceux qui sont bloqués à Vintimille sont confrontés à un hiver sans logement, sans espace sûr, sans nourriture disponible et sans aide médicale. Comme le camp de la Croix-Rouge a fermé en été et n'a jamais été remplacé, et comme le maire n'est pas intéressé à créer à nouveau un tel espace, la situation est précaire.

Les possibilités d'abris utilisés dans la région de Vintimille sont les bords de route (cachés dans les buissons), la plage, l'espace sous les ponts et les maisons vides. Naturellement, de petits feux sont faits pour passer la nuit sur la plage, et on utilise les restes de bois apportés par la tempête. Les feux sont également nécessaires pour sécher les vêtements, comme nous l'avons vu lors de nombreux jours de pluie.

Pendant trois jours de la semaine dernière, nous avons réussi à faire un tour à Vintimille pour

vérifier la situation de tous ceux qui vivent dehors, nous avons beaucoup parlé, donné de la nourriture, des boissons, du café, du thé, des articles d'hygiène et nous nous sommes surtout occupés des familles / femmes dans la rue en leur proposant de trouver un logement. Cette tournée a donné une nouvelle perspective sur Vintimille, car nous n'avons pas seulement rencontré des personnes en mouvement, mais nous avons également pu atteindre beaucoup de personnes que nous avons peut-être rencontrées une fois à la frontière et qui sont bloquées dans la ville avant de réessayer. Nous avons pu parler à des personnes qui viennent d'arriver à la gare pour partager des informations sur les points de soutien à Vintimille (comme la maison de Caritas et la distribution de nourriture).

De plus, nous sommes plus proches de la façon dont la police et les autres forces de l'Etat travaillent dans la ville. Nous avons notamment procédé à des contrôles aléatoires de personnes d'apparence exclusivement non européenne. Nous avons également vu (pour la première fois) des policiers français à la gare devant les trains à Vintimille.

Nous n'en connaissons pas encore les raisons. Les gouvernements français et italien ont déclaré disposer à l'avenir d'une unité frontalière collective chargée d'effectuer les contrôles et les arrestations aux frontières.

Au cours des dernières semaines, des membres de *Human Rights Watch*, de *Médecins du monde*, d'*Amnesty International* et d'organisations de base d'autres villes se sont rendus à Vintimille pour se faire une idée de la situation. Tout le monde s'est accordé sur l'importance d'améliorer la vie ici. Nous allons essayer d'améliorer les réseaux afin de garantir les choses nécessaires en Italie, en particulier à Vintimille en ce moment. Cependant, il n'y a pas de logement prévu ou de perspective dans un futur proche, pour autant de personnes qu'il y en ait. **Le seul endroit (toujours complet) est une maison de famille / de femmes organisée par plusieurs associations de la région, où 15 personnes peuvent passer la nuit.** C'est une aide énorme, mais pas du tout suffisante. Les possibilités d'hébergement privé pendant la nuit sont également à leur limite et sont toujours utilisées au mieux.

En fonction de nos dons, nous avons commencé à apporter des vêtements pour notre "petit déjeuner" (veilles quotidiennes) à la frontière, et cela ne peut pas être trop pour le moment. Tout va très vite car les gens se retrouvent avec des vêtements mouillés par les jours de pluie ou ne sont pas bien équipés pour l'hiver. En bas de l'article, vous trouverez une liste de choses qui sont toujours nécessaires et que nous serions heureux de recevoir de votre part !

Nous avons continué notre **travail principal** comme d'habitude, le **"petit déjeuner" de 9h à 20h tous les jours, à un kilomètre de la frontière en direction de Vintimille du côté italien.** Nous travaillons dans ce petit espace vide depuis l'été et nous sommes dans un autre endroit (qui a été fermé à cause des voisins) depuis 2018.

Tous ceux qui sont libérés du poste de police français doivent prendre la route de Vintimille, d'où ils étaient partis, en prenant le train ou en marchant dans les montagnes (le "passo della morte", qui est très dangereux). Naturellement, en revenant en Italie, ils trouvent notre "coin petit-déjeuner" sur le bord de la route. Nous leur donnons accès à de la nourriture, des boissons, des articles d'hygiène, un petit stock de vêtements, des premiers soins, un toit pour se protéger de la pluie.

Plus important encore, c'est un endroit plus paisible que celui d'où ils viennent, nous avons des discussions et pouvons partager les connaissances générales que nous avons sur la région de Vintimille et quelques réponses sur les luttes.

Nous apportons notre aide sous la forme de conseils juridiques ou de réorientation vers des conseillers juridiques pour des cas spécifiques. Les mineurs qui ont une preuve de leur âge et un refus d'entrée ont le droit de ne pas être refusés en France, et nous pouvons suivre une procédure avec un avocat pour les ramener à la police et leur permettre de traverser la frontière sans être pris et repoussés. Nous voyons des personnes dont la procédure d'asile est en cours en France être "refoulées", car elles sont contrôlées sur la base d'un profilage racial par la police, et détenues parce qu'il leur manque un document ou qu'elles ne l'ont pas sur elles. Dans les deux cas, il est courant que la police modifie des détails (comme la date de naissance du

mineur sur le refus d'entrée pour le faire vieillir et le refouler comme "adulte")
ou qu'elle prenne des documents aux personnes et les détruit devant elles, surtout lorsque les personnes veulent communiquer avec elles, leur expliquer leur situation et savoir quels sont leurs droits.

Voici le nombre (assez exact) de personnes que nous avons comptées lors de notre "petit déjeuner" entre 9 heures et 20 heures :

Entre le 27 novembre et le 2 décembre :

610 personnes au total, dont 510 ont été refoulées du commissariat et 100 de Vintimille ou des environs.

- 41 femmes
- 15 enfants accompagnés
- 21 mineurs non accompagnés

Entre le 3 et le 9 décembre :

741 personnes au total, dont 615 refoulés et 126 venus d'ailleurs.

Parmi ces personnes :

- 65 femmes
- 27 enfants accompagnés
- 17 mineurs non accompagnés

N'oubliez pas que nous rencontrons surtout des gens que nous voyons plusieurs jours de suite, car il faut entre 2 et 6 tentatives pour traverser la frontière française. Le nombre réel d'individus est donc nettement inférieur.

Il s'agit d'incidents concrets en contact avec la police que les gens ont décidé de partager avec nous, ou que nous avons partiellement vécus :

27 novembre : Nous avons entamé une procédure avec notre avocat bénévole pour faire venir deux mineurs en France (ils avaient été repoussés illégalement). Bien que nous ayons les documents nécessaires pour prouver que les refoulements étaient illégaux, la police française dit que "ce n'est pas suffisant". Les mêmes garçons rapportent qu'ils avaient pris un camion la nuit précédente pour aller en France, mais qu'ils ont été arrêtés sur l'autoroute par la police italienne. Au poste de police, on leur dit de s'allonger, et comme l'un d'entre eux refuse, il est retenu par 5 policiers et poussé au sol. L'un d'eux le tire au sol en le tenant et en lui tirant le nez.

28 novembre : Nous rencontrons un homme qui a été arrêté au commissariat français, alors qu'il est déjà demandeur d'asile en France et qu'il rendait visite à un ami en Italie. Nous l'accompagnons jusqu'à la frontière et il est finalement autorisé à se rendre en France.

30 nov : Un homme qui est déjà demandeur d'asile en France est emmené et arrêté. Il montre ses documents aux policiers français, qui les détruisent tous.

+

La veille, 4 hommes munis de documents italiens et travaillant régulièrement en France sont contrôlés à Nice dans le bus de leur entreprise. Ils sont emmenés au poste de police de Nice et sont gardés 14 heures. Ils signalent de très mauvaises conditions, se font retirer leur téléphone et on prend photo et empreintes digitales. Le 30 novembre, ils sont emmenés menottés à la frontière et sont finalement repoussés. Trois d'entre eux n'avaient pas tous les documents nécessaires avec eux personnellement, alors qu'un autre aurait dû être autorisé avec les bons documents.

1er déc : La nuit, trois femmes se perdent dans les montagnes et appellent à l'aide. Des hommes tentent de traverser, sont interpellés par la police française. Ils font un rapport sur les femmes qu'ils ont entendues crier. Ils demandent de l'aide pour elles. La police refuse de prendre des mesures et dit que tout va bien se passer. Finalement, nous accueillons les trois femmes le lendemain à notre emplacement, car elles ont trouvé le bon chemin avec la lumière du jour.

+

Un homme voyage d'Italie à Marseille, en France, car son père est malade et séjourne dans un hôpital de cette ville. Il veut lui rendre visite. L'homme a un passeport valide, une autorisation de séjour valide, les documents Covid nécessaires et des documents qui prouvent que son père est à l'hôpital, afin qu'il puisse être sûr de voyager pendant la Corona. Il a tout ce qu'il faut pour traverser légalement, mais il est interpellé dans un train du côté français et conduit au poste de police français. La police détruit les documents qui prouvent que son père est à l'hôpital. Finalement, il est renvoyé en Italie. Nous le mettons en contact avec notre avocat.

3 déc. : Nous rencontrons environ 7 mineurs dans l'après-midi. Nous avons été en contact avec l'un de ces mineurs. Il a déjà essayé 2 fois et maintenant la troisième fois, étant à nouveau arrêté par la police, il demandait clairement son droit d'asile en tant que personne de moins de 18 ans, en essayant de communiquer avec la police. En réaction, il semble qu'ils l'aient battu très fort. Aucun membre de ce groupe de mineurs ne parle de son séjour au poste de police. Un des mineurs qui était joyeux, détendu et qui cuisinait avec nous la veille est maintenant sérieux et ne veut pas parler. Nous ne pouvons pas dire ce qui s'est passé.

+

Un mineur a un nom erroné sur son refus d'entrée, en plus d'une fausse date de naissance donnée par la police française. De ce fait, nous ne pouvons pas l'aider à suivre la procédure habituelle pour le ramener en France.

4 déc. : La veille, 11 hommes voyageant ensemble empruntent le chemin de montagne la nuit. Lorsqu'ils sont arrêtés par les militaires français, l'un d'entre eux est effrayé et tombe sur le versant abrupt du sentier.

Ses amis sont très inquiets et demandent aux militaires de vérifier si leur ami est en sécurité. L'armée leur dit qu'ils vérifieront le lendemain. Ils appellent la police française pour que les hommes soient emmenés au poste de police. Les 10 hommes résistent à l'idée de vérifier si leur ami va bien, l'armée prend une photo de l'endroit où cela s'est passé et de tous les hommes, ils ne veulent pas prendre d'autres mesures en dehors de celles-là. Lorsque la voiture de police arrive, les hommes refusent de monter à l'intérieur et de partir sans leur ami. Ils sont mis dans la voiture de police par la force, emmenés au poste et n'ont plus la possibilité d'informer quelqu'un ou de parler à quelqu'un au poste de police. Finalement, ils sont refoulés en Italie le 4 décembre et arrivent à notre lieu de "petit déjeuner", toujours très inquiets.

Nous obtenons le nom, le contact et la photo de l'ami disparu pour le rechercher. Quelque temps après, ils reçoivent la nouvelle que leur ami est sain et sauf. Il s'est blessé à la jambe mais a pu retrouver son chemin et n'a reçu l'aide de personne au début du chemin.

Il y a tout juste deux mois, un homme (qui était avec deux autres personnes alors qu'il marchait sur le chemin de montagne) a disparu. Ses amis l'ont vu tomber très bas et ont tenté d'alerter la police française après leur arrestation. Ils n'ont pas réagi. Le lendemain, les forces italiennes sont allées dans les montagnes, mais comme la partie italienne du sentier est courte et surtout sûre, ils nous ont dit après deux jours de recherche : "Nous faisons de notre mieux, mais nous pensons que nous cherchons au mauvais endroit. "En gros, si les gens ont des accidents, c'est du côté français. Dans les cas que nous avons vus, personne ne prenait la responsabilité de la mort possible de quelqu'un, même pas en essayant de réagir d'une manière ou d'une autre - le chemin est étroit, pas stable ni solide, et beaucoup de gens le prennent la nuit sans lumière. Que signifie mourir ici ? Que personne n'en saura jamais rien, la plupart du temps. Si vous voyagez seul ou marchez avec des gens qui vous connaissent à peine, si ceux qui pourraient vous protéger ou vous mettre en sécurité ne se présentent pas et que vous disparaissiez, vous mourrez dans l'anonymat. C'est le même genre d'invisibilité que les gens ressentent à travers la violence au poste de police et dans les trains, où personne ne regarde, et dans les endroits de la ville où ils trouvent un espace libre pour dormir. Ils n'existent pas vraiment dans la vie publique. Jusqu'à aujourd'hui, pour autant que nous le sachions, ils n'ont jamais (cherché et) trouvé le corps de l'homme disparu il y a deux mois.

6 décembre : Les effets personnels d'un homme sont volés (nous avons eu des problèmes de communication avec lui et ne pouvions pas en savoir plus).

8 décembre : Nous rencontrons une femme enceinte et sa tante qui ont quitté un camp italien à cause de mauvaises conditions de vie, par exemple, ils n'ont pas eu de nourriture. Elles disent qu'elles ont été expulsées du train ici à la frontière par la police française qui a utilisé des gaz lacrymogènes contre eux.

Plus tard, un autre homme nous en dit plus sur l'incident : Il était dans le train avec plusieurs autres personnes. La police française est entrée dans le train dans une ville après la frontière. Dans des toilettes, une femme enceinte et sa fille de deux ans, une autre femme, l'homme qui a fait le signalement et d'autres personnes se cachaient. La police a ordonné d'ouvrir la porte, mais selon l'homme, la porte était bloquée de l'extérieur. La police a cassé la porte et a utilisé un puissant gaz lacrymogène (?) contre eux. L'homme a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une sorte d'acide, et pas seulement d'un gaz lacrymogène "normal" et extrêmement douloureux. Le gaz a été mis dans la petite salle de toilettes sans que personne n'ait la possibilité de sortir. Cela compte aussi pour le bébé à naître, la petite fille et leur mère. L'homme qui nous a rapporté les faits criait à l'officier de police :

"Vous n'avez pas le droit de faire ça. Vous savez que vous n'avez pas le droit. Vous pouvez être inculpé pour cela". Un officier de police italien a répondu en disant qu'il ne parlait pas anglais. Plus tard, au poste de police, c'est exactement le même officier qui a eu un entretien avec le journaliste (information personnelle pour le refus d'entrée). En anglais. Jusqu'à ce point du poste de police, l'homme ne pouvait pas voir à cause des gaz lacrymogènes (?) / Acide, toussait et avait des douleurs comme les autres personnes.

Il demandait des soins médicaux et a eu la réponse de chercher de l'aide médicale en Italie après son refoulement. Il a reçu quelques gouttes d'un liquide pour les yeux. Comme nous avons trouvé une possibilité d'hébergement privé, nous avons pu suivre la situation de l'homme. Il avait toujours ce gaz lacrymogène (?) sur le corps et dans les cheveux pendant sa douche et il a eu des problèmes respiratoires et de toux jusqu'au lendemain.

Si vous avez continué à lire notre article jusqu'à présent, nous vous remercions de suivre la situation ici à la frontière franco-italienne.

Bien que la lutte se poursuive, nous gardons notre rage et notre volonté de ne jamais perdre de vue les personnes qui sont sur leur chemin à travers l'Europe.

Vous êtes toujours les bienvenus pour nous rejoindre et vivre avec nous si vous pouvez vous engager pour une durée d'au moins deux semaines, ou pour nous soutenir par des dons.

Nous aurons constamment besoin d'objets pour la prochaine fois :

chapeaux, gants, chaussettes, écharpes, autres vêtements (nous contacter pour plus de détails), brosses à dents et pâtes, vieux téléphones, cartes sim utilisables en Europe (Leika par exemple), et dons de nourriture fraîche (directement à la frontière si vous habitez près de chez nous).

Vous pouvez nous contacter et utiliser ces coordonnées, nous essaierons de vous répondre le plus rapidement possible !

l'équipe Kesha Niya

www.facebook.com/KeshaNiyaProject [1] - <https://keshaniya.org/> - kesha-niya@riseup.net
keshaniyakitchen@gmail.com - <https://www.paypal.com/paypalme/keshaniya>

Bank account: GLS Bank - Depositor: Frederik Bösing

IBAN: DE32 4306 0967 2072 1059 00 - BIC-Code: GENODEM1GLS